PROCESSUS DE SÉLECTION : CHAMPIONNATS DU MONDE PAR GROUPES D'ÂGES 2026 (CMGA)

DOUBLE-MINI ET TUMBLING

AVRIL 2026

TABLE DES MATIÈRES

1 DATES IMPORTANTES ET DATES LIMITES (PROVISOIRE) 1

1.1 IMPORTANT : VOYAGE À L'ÉTRANGER 1

2 PROCESSUS DE SÉLECTION 2

2.1 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ATHLÈTES 2

2.2 RMATION DE PAIEMENT 2

2.3 INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION 3

2.4 FRAIS DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN 4

2.5 INFORMATION SUR LES GROUPES D'ÂGES 4

2.6 NOMBRE DE PLACES AU SEIN DE LA DÉLÉGATION 4

2.7 COMPÉTITIONS DE SÉLECTION 4

2.8 SÉLECTION DES ATHLÈTES MEMBRE DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR, DÉVELOPPEMENT ET JUNIOR 5

2.9 STANDARDS DE QUALIFICATION – NOTE TOTALE 5

2.10 STANDARD DE DIFFICULTÉ 5

2.11 PROCÉDURE DE CLASSEMENT DES ATHLÈTES 5

2.12 LICENCE FIG 6

2.13 CITOYENNETÉ CANADIENNE ET PASSEPORT 6

2.14 FORMATION SUR LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE 6

2.15 EXPÉRIENCE INTERNATIONALE 6

2.16 RATIFICATION DE L'ÉQUIPE 6

2.17 PÉTITIONS 6

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION AUX CMGA 2026 7

3.1 LA LISTE DE CLASSEMENT, TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS, SERA ÉTABLIE EN UTILISANT LA POLITIQUE SUIVANTE 7

3.2 LES ÉGALITÉS SERONT DÉPARTAGÉES SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE 7

3.3 SUBSTITUTS (PROCHAINS ATHLÈTES AVEC LES NOTES LES PLUS ÉLEVÉES PAR DISCIPLINE) 8

4 PROCESSUS DE SÉLECTION - ENTRAÎNEURS 8

4.1 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ENTRAÎNEURS 8

4.2 NOMBRE MAXIMAL D'INSCRIPTIONS POUR LES ENTRAÎNEURS, ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET ACCÈS À L'AIRE DE COMPÉTITION 8

4.3 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS : LES ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET LES ENTRAÎNEURS PERSONNELS SERONT SÉLECTIONNÉS SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE 9

4.1 INSCRIPTION À LA BASE DE DONNÉES DES ENTRAÎNEURS FIG.. **Error! Bookmark not defined.**

5 DATES DU DOCUMENT ..... **Error! Bookmark not defined.**

1 DATES IMPORTANTES ET DATES LIMITES (PROVISOIRE)

12-16 mars 2026	Élite Canada	1re sélection pour les CMGA
21-24 mai 2026	Championnats canadiens	2e sélection pour les CMGA
10 juillet 2026	Annonce interne de l'équipe des CMGA	
Septembre à novembre 2026	Surveillance par vidéo	
13-16 novembre 2026	Compétition - CMGA	

1.1 IMPORTANT : VOYAGE À L'ÉTRANGER

Une analyse minutieuse des risques sera effectuée par Gymnastique Canada avant de réserver un vol ou un hôtel, comme c'est le cas pour chaque événement afin de déterminer s'il est sécuritaire pour le Canada d'y prendre part. Cependant, les athlètes et les entraîneurs doivent malgré tout soumettre leur demande et leurs paiements en fonction des échéances indiquées. L'argent sera remboursé s'il est déterminé que le Canada ne participera plus aux CMGA.

Toute restriction ou tout avis de voyage concernant Pampelune, en Espagne, sera communiqué à l'approche de l'événement.

1.1.1 ANNULATION D'ÉVÉNEMENT

S'il s'avère nécessaire d'annuler ou de reporter un événement spécifié dans le présent processus de sélection de l'équipe, qui est mis en place sous l'autorité de Gymnastique Canada, cette décision sera prise par la ou les personnes ou l'organisme compétent au sein de Gymnastique Canada sous l'autorité duquel l'événement devait initialement avoir lieu, ce qui, dans le cas de Gymnastique Canada, est le directeur général, la directrice de l'équipe nationale GT et le gestionnaire du programme GT.

Les décisions d'annuler ou de reporter tout événement spécifié dans ce document seront prises :

a) Uniquement en cas d'absolue nécessité, par exemple lorsqu'il est devenu impossible ou déraisonnablement difficile de tenir l'événement à la date initialement prévue (par exemple, en raison de restrictions en matière de santé publique ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de Gymnastique Canada ; et

b) Dès que raisonnablement possible après que Gymnastique Canada ait pris connaissance de l'impossibilité d'organiser l'événement. Si un événement spécifié dans ce document devait être annulé, Gymnastique Canada déterminera s'il est possible de reprogrammer l'événement à un endroit et à une date différents de ceux initialement prévus et communiquera toute décision de reprogrammation de l'événement à toutes les personnes concernées dès que cela sera raisonnablement possible, en tenant compte du temps nécessaire aux athlètes pour se préparer à l'événement reprogrammé et pour résoudre toute question logistique liée à l'événement, y compris, mais sans s'y limiter, toute question liée à l'organisation de l'événement par Gymnastique Canada, ainsi qu'aux déplacements des athlètes et de leur entourage vers le lieu de l'événement.

Si un événement spécifié dans ce document devait être annulé, reporté, reprogrammé ou remplacé, Gymnastique Canada mettra à jour, les cas échéant, les procédures de nomination indiquées dans ce document dès que cela sera raisonnablement possible, communiquera toute modification à toutes les personnes concernées et publiera, avant l'événement reporté, reprogrammé ou de remplacement, le document modifié sur son site web.

Les décisions prises en vertu de cette clause ne sont pas susceptibles d'appel et ne s'appliquent pas à l'annulation d'événements qui sont menés sous l'autorité d'organisations autres que Gymnastique Canada.

2 PROCESSUS DE SÉLECTION

2.1 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ATHLÈTES

Les informations et documents suivants doivent être soumis à Gymnastique Canada avant le 15 mai 2026 pour chaque athlète souhaitant être considéré pour l'équipe des Championnats du monde par groupes d'âges 2026.

i) Soumission d'une demande complète
   a. Formulaire d'intention de participation

Lorsque l'équipe aura été nommée officiellement (annonce interne), les documents suivants devront être remis une semaine plus tard :

   b. Approuvé "One Badge" (formulaire médical, code de conduite, UCCMS, formation de sport sécuritaire, formation CCES, formation AMA)
   c. Ensemble GK et uniformes (incluant le survêtement) : la taille doit être déterminée à l'aide de la charte des grandeurs
   d. Prépaiement – information à suivre
   e.

ii) Formulaire de demande ou renouvellement de la licence FIG dûment rempli (si la licence n'est pas valide jusqu'au 31 décembre 2026) via Gymnastique Canada

iii) Un passeport valide au moins jusqu'au 30 juin 2027 est requis

2.2 RMATION DE PAIEMENT

2.2.1 COÛTS ESTIMÉS

Les coûts estimés pour les CMGA 2026 sont les suivants. Veuillez noter qu'il s'agit d'une estimation approximative basée sur les événements passés. Le coût final variera en fonction de votre emplacement au Canada, des frais du comité organisateur local et du taux de change.

Item	Coûts estimés (CAD)
Billet d'avion – TOUS LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE DOIVENT VOYAGER AVEC L'ÉQUIPE, AUCUNE DÉVIATION NE SERA PERMISE	2200$ - 2700$
Frais sur place : hébergement, repas, transport local	2250$
Inscription	270$

Frais sur place : entraîneurs, juges, équipe de soutien intégré, gestionnaire	1000$ - 1500$
Vêtements d'équipe (mêmes que l'année dernière)	TBC
Uniforme de compétition (mêmes que l'année dernière)	TBC
Licence FIG (payée séparément)	$75.00

2.2.2 INFORMATION DE PAIEMENT

- Licence FIG (payée séparément lorsque la demande à la FIG est effectuée)
- Le prépaiement - Information à suivre

2.2.3 ABANDONS ET PÉNALITÉS/REMBOURSEMENT

Si sélectionné sur l'équipe :

- Licence FIG : non remboursable quand la demande est faite
- Date à confirmer : Pénalité de 100 % des frais d'inscription
- Date à confirmer : Pénalité de 50 % des frais sur place (voir tableau ci-dessus)
- Uniformes : non-remboursable si les uniformes ont été commandés
- Dates à confirmer : Pénalité de 100 % des frais sur place (voir tableau ci-dessus)

*Les athlètes ayant un solde à payer à Gymnastique Canada devront payer tous les soldes impayés afin d'être admissibles à l'équipe des CMGA 1015 ou à toute activité de GymCan après l'événement.

* Les remboursements ne sont accordés que SI un substitut peut remplacer l'athlète qui s'est retiré.

2.3 INFORMATIONS SUR LES FRAIS D'INSCRIPTION

Le calcul des frais d'inscription dépend du nombre de disciplines pour lesquelles l'athlète soumet son intention de participation dans son document d'informations personnelles pour les CMGA. Les CMGA sont constitués de quatre différentes disciplines : trampoline individuel, trampoline synchronisé, tumbling et double-mini trampoline. Les frais d'inscription sont non-remboursables si GymCan n'est pas en mesure de remplacer l'athlète.

L'inscription officielle auprès du comité organisateur pour les CMGA 2026 sera basée sur les inscriptions reçues avant la date limite, et aucun ajout ne sera autorisé.

La soumission des formulaires d'inscription et le paiement des frais implique que l'athlète participera à l'événement s'il est sélectionné sur l'équipe. L'inscription officielle auprès du comité organisateur sera basée sur les disciplines choisies dans l'intention de participation des inscriptions reçues et ne sont pas remboursables.

2.4 FRAIS DE L'ÉQUIPE DE SOUTIEN

Les coûts de la présence du personnel de soutien pour l'équipe (gestionnaires d'équipe, entraîneurs d'équipe, ÉSI et officiels) seront partagés entre les athlètes sélectionnés. Ce montant sera facturé malgré tout à tout athlète sélectionné qui décide de ne pas participer après la date limite indiquée. Les membres du personnel de soutien sont indispensables pour assurer la sécurité et le confort de tous nos athlètes, ainsi que pour leur garantir la meilleure expérience de compétition possible.

2.5 INFORMATION SUR LES GROUPES D'ÂGES

Les athlètes des groupes d'âges 13-14, 15-16 et 17-21 pourront être considérés pour le tumbling et la double-mini trampoline.

À noter : le groupe d'âge est déterminé par l'âge de l'athlète au 31 décembre 2026. Les athlètes qui n'ont pas atteint au moins l'âge de 13 ans ne pourront pas être considérés.

À noter : les athlètes du groupe d'âge 11-12 pourront être sélectionnés sur une base de cas par cas. Une pétition devra être envoyée par la province et il reviendra au comité technique du programme de prendre la décision.

2.6 NOMBRE DE PLACES AU SEIN DE LA DÉLÉGATION

L'équipe canadienne sera constituée d'un maximum de quatre athlètes masculins et quatre athlètes féminins par groupe d'âge pour le tumbling et la double-mini trampoline.

2.7 COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

Les deux compétitions qui détermineront l'équipe des CMGA 2026 sont:

- Élite Canada 2026 – 12-16 mars 2026
- Championnats canadiens 2026 – 21-24 mai 2026

Les résultats seront tirés de la catégorie de compétition habituelle de l'athlète et comparés au tableau des standards de qualification. Les résultats des athlètes seront classés par rapport aux autres athlètes du même groupe d'âge, quelle que soit la catégorie dans laquelle ils ont concouru.

Les athlètes doivent avoir participé aux Championnats canadiens 2026 pour être admissibles à la sélection. Seules des raisons médicales approuvées pourront justifier l'absence d'un athlète aux Championnats canadiens.

2.8 SÉLECTION DES ATHLÈTES MEMBRE DE L'ÉQUIPE NATIONALE SENIOR, DÉVELOPPEMENT ET JUNIOR

La priorité sera accordée aux huit meilleurs athlètes de l'équipe nationale senior (qui ne participent pas à cette discipline aux Championnats du monde, aux quatre meilleurs athlètes de l'équipe nationale de développement et aux quatre meilleurs athlètes de l'équipe nationale junior, en fonction des classements à jour à la fin des Championnats canadiens 2026. Bien que les membres de l'équipe nationale aient la priorité sur les athlètes qui ne font pas partie de l'équipe nationale, le classement entre les membres de l'équipe nationale utilisera la procédure normale décrite à la section 2.11.

2.9 STANDARDS DE QUALIFICATION – NOTE TOTALE

Tous les athlètes restants doivent atteindre les standards suivants afin d'être admissibles à la sélection pour les CMGA 2026.

- DMT : notes de qualification basées sur le total des deux passages de la ronde de qualification
- TUM : notes de qualification basées sur le total des deux passages de la ronde de qualification
    - Les exigences de qualification (note et DD) se trouvent dans le tableau des standards de qualification pour chaque discipline.

2.10 STANDARD DE DIFFICULTÉ

Les athlètes doivent aussi atteindre la difficulté minimale dans la routine comptabilisée pour le standard de qualification afin d'être sélectionné sur l'équipe des CMGA. Les exigences de difficulté se trouvent aussi dans le tableau des standards de qualification pour chaque discipline.

TOUTES LES DISCIPLINES : les notes et la DD doivent avoir été atteintes dans la même ronde

TUM et DMT : Pour compléter la délégation, le sous-comité de sélection des Jeux mondiaux pourra considérer la sélection d'athlètes qui ont atteint l'exigence de note, mais pas la difficulté.

2.11 PROCÉDURE DE CLASSEMENT DES ATHLÈTES

Les athlètes qui ont atteint les standards de qualification seront classés en fonction des meilleurs résultats obtenus lors d'Élite Canada 2026 et des Championnats canadiens 2026.

- TUM et DMT : meilleur total de la ronde de qualification + meilleur passage unique d'une autre ronde (qualification ou finale)

À NOTER : Les bonus seront retirés des notes pour le classement afin d'assurer l'équité entre les catégories.

2.12 LICENCE FIG

Les athlètes doivent avoir une licence FIG valide au moins jusqu'en janvier 2027. Les licences FIG peuvent être demandées et/ou renouvelées en contactant Tammy Younker (tyounker@gymcan.org). Les licences FIG coûtent 75 $ et nécessitent la soumission d'un formulaire, d'un passeport valide, d'une photo portrait (comme pour une pièce d'identité) et la réussite du cours antidopage en ligne (certificat de la formation en ligne ALPHA : https://adel.wada-ama.org/ - create an account with International Gymnastics Federation as the federation).

2.13 CITOYENNETÉ CANADIENNE ET PASSEPORT

Les athlètes doivent être citoyens canadiens afin de participer aux CMGA (se référer au règlement 5,1 des règlements techniques de la FIG et aux règlements 43 et 44 des statuts de la FIG). Les passeports de tous les membres de l'équipe doivent être valides au moins jusqu'au 15 juin 2027.

2.14 FORMATION SUR LE CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Tous les membres des CMGA doivent compléter et fournir une preuve de formation sur le contrôle antidopage avant le 1er septembre 2026 via le module Sport Pur 101 du Centre canadien pour l'éthique dans le sport disponible à l'adresse suivante : http://cces.ca/course-outline.

Cette formation doit être suivie chaque année si un athlète soumet son intention de participation aux CMGA.

2.15 EXPÉRIENCE INTERNATIONALE

Il est recommandé que les athlètes participent à une compétition internationale approuvée par Gymnastique Canada avant de participer aux CMGA.

2.16 RATIFICATION DE L'ÉQUIPE

Le sous-comité des Jeux mondiaux doit ratifier tous les membres de l'équipe.

2.17 PÉTITIONS

Aucune pétition ne sera permise ou acceptée (à l'exception du groupe d'âge 11-12).

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PARTICIPATION AUX CMGA 2026

3.1 LA LISTE DE CLASSEMENT, TELLE QUE DÉCRITE CI-DESSUS, SERA ÉTABLIE EN UTILISANT LA POLITIQUE SUIVANTE

Dans tous les groupes d'âges, le dernier athlète peut être nommé par la gestionnaire de programme – Jeux mondiaux (GP) et le conseiller de l'équipe nationale des Jeux mondiaux (CÉN), en consultation avec le sous-comité des Jeux mondiaux. La liste de classement guidera la sélection.

L'évaluation de la capacité ou de la possibilité de contribution inclura une référence au classement et aux notes obtenues lors des événements suivants :

- Sélections de l'équipe nationale de l'année en cours, incluant les finales
- CMGA des années précédentes
- Compétitions internationales précédentes

Le calibre et les concurrents sur place seront pris en compte lors de l'évaluation de la pertinence des résultats, tout comme la date de la compétition. Démontrer une attitude professionnelle et la capacité de contribuer positivement à la dynamique de l'équipe peuvent également être pris en compte.

3.2 LES ÉGALITÉS SERONT DÉPARTAGÉES SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE

i) L'athlète de la catégorie de compétition nationale la plus élevée dans laquelle son résultat de classement a été obtenu. Les catégories seront priorisées dans l'ordre suivant :
   - 13-14 : Junior, puis N5
   - 15-16 : Junior, puis N5
   - 17-21 : Senior, puis N6, puis N5

ii) Si une égalité subsiste, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat lors du dernier événement de sélection (Championnats canadiens 2026) sera classé en premier

iii) Si une égalité subsiste toujours, l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat simple lors d'une des sélections sera classé en premier

iv) Si une égalité subsiste toujours, la GP et le CÉN départageront l'égalité

3.3 SUBSTITUTS (PROCHAINS ATHLÈTES AVEC LES NOTES LES PLUS ÉLEVÉES PAR DISCIPLINE)

Des substituts seront sélectionnés pour remplacer tout athlète qui doit ou choisit de se retirer après avoir été sélectionné sur l'équipe des CMGA, ou en cas de blessure. Les athlètes pourront être considérés comme substituts seulement s'ils ont soumis leur intention de participation et leur passeport valide au moins jusqu'au 15 juin 2027. Le substitut doit aussi avoir atteint le standard de note de qualification à cette discipline. Aucun substitut ne pourra voyager comme membre de l'équipe des CMGA. Le remplacement tardif d'un athlète doit être effectué au moins 10 jours ouvrables avant le départ de l'équipe.

4 PROCESSUS DE SÉLECTION - ENTRAÎNEURS

4.1 EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES ENTRAÎNEURS

Les informations et documents suivants doivent être soumis à Gymnastique Canada avant le 15 mai 2026 pour chaque entraîneur souhaitant être considéré pour l'équipe des Championnats du monde par groupes d'âges 2026.

i) Soumission d'une demande complète : intention de participation et informations personnelles

Lorsque l'équipe aura été nommée officiellement (annonce interne), les documents suivants devront être remis une semaine plus tard :

ii) Inscription et paiement – information à suvre"
iii) Si l'entraîneur est sélectionné comme entraîneur d'équipe avec financement, il devra s'inscrire, mais un paiement ne sera pas requis
iv) Un passeport valide au moins jusqu'au 30 juin 2027 est requis, et doit être soumis au plus tard le 1er septembre 2026
v) Inscription à la base de données de la FIG (voir ci-dessous)

4.2 NOMBRE MAXIMAL D'INSCRIPTIONS POUR LES ENTRAÎNEURS, ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET ACCÈS À L'AIRE DE COMPÉTITION

Jusqu'à huit entraîneurs peuvent être accrédités pour les CMGA ; ce nombre total sera réparti au prorata du nombre d'athlètes participant dans chaque discipline, conformément aux règlements de la FIG. Cependant, un **maximum de 2 entraîneurs** (1 en DMT et 1 en TUM) **pourra** être admissible au financement, selon le financement disponible. Toutes les autres accréditations d'entraîneurs restantes seront attribuées aux entraîneurs personnels disposés à aider les entraîneurs de l'équipe sur une base autofinancée. De plus, l'accès à l'aire de compétition est limitée aux accréditations transférables attribuées au prorata du nombre d'athlètes participant dans chaque discipline. Les entraîneurs personnels n'auront pas nécessairement accès à l'aire de compétition lorsque leurs athlètes seront en compétition.

Un entraîneur-chef sera sélectionné pour les équipes de TUM et DMT.

4.3 SÉLECTION DES ENTRAÎNEURS : LES ENTRAÎNEURS D'ÉQUIPE ET LES ENTRAÎNEURS PERSONNELS SERONT SÉLECTIONNÉS SELON LA PROCÉDURE SUIVANTE

*À noter: l'allocation des points et la sélection des entraîneurs débuteront seulement lorsque l'équipe officielle sera ratifiée.

i) Afin d'être sélectionné comme entraîneur-chef : les entraîneurs doivent avoir la certification minimale PNCE C4, avec les exigences One Badge. Les entraîneurs de double-mini trampoline doivent être certifiés en trampoline et les entraîneurs de tumbling peuvent être certifiés en trampoline ou en gymnastique artistique. Aucune exception ne sera permise. Les entraîneurs-chefs d'une discipline doivent avoir été entraîneurs lors d'un CMGA précédent ou avoir été entraîneurs personnels lors d'une compétition internationale. **Un entraîneur par discipline sera sélectionné.**

iii) Jusqu'à trois entraîneurs personnels par discipline **pourraient** être acceptés s'ils ont la certification complète C3 (voir ci-dessus les exigences), avec les exigences One Badge. Dans ce cas, l'entraîneur personnel doit considérer l'événement comme opportunité de mentorat. Un entraîneur certifié C3 ne pourrait pas prendre la place d'un entraîneur certifié C4 qui a soumis son intention de participation. Les entraîneurs qui sont présentement inscrits dans le C4 pourraient être sélectionnés pour cet événement comme opportunité de mentorat.

Tous les entraîneurs, qu'ils soient entraîneurs personnels ou d'équipe doivent être prêts à jouer un rôle de leader en s'engageant à gérer les athlètes à l'extérieur et sur le site de compétition. Les entraîneurs pourraient aider d'autres disciplines. Deux entraîneurs de DMT devront aider la Trampoline. Si vous ou votre club ne désirez pas soutenir de cette manière, ne soumettez pas votre intention de participation.

iv) Pour chaque discipline, seuls les athlètes qui ont soumis leur intention de participation et leur inscription pour l'équipe des CMGA se verront attribuer des points pour leur club, selon leur classement sur la liste de l'équipe des CMGA :

- 1re place : 4 points
- 2e place : 3 points
- 3e place : 2 points
- 4e place : 1 point

Lorsqu'il y a moins de quatre athlètes sur la liste de classement dans une catégorie ou discipline particulière, l'attribution des points par classement sera réduite en conséquence. Par exemple, s'il y a deux athlètes dans la catégorie d'âge, l'athlète en première position recevra deux points plutôt que quatre.

Lorsque l'équipe ratifiée par le sous-comité des Jeux mondiaux est sélectionnée, l'allocation des points restera inchangée.

v) En cas d'égalité, l'entraîneur avec l'athlète le mieux classé sera sélectionné. Si l'égalité persiste, l'entraîneur sélectionné sera celui avec le 2e athlète le mieux classé, et ainsi de suite jusqu'au 6e rang si

nécessaire. Si l'égalité persiste, le rang des athlètes de chaque entraîneur dans les autres disciplines sera considéré.

vi) Les entraîneurs d'équipe des CMGA seront assignés par club et non par entraîneur individuel. Le sous-comité des Jeux mondiaux doit ratifier le nom de l'entraîneur sélectionné par le club et ne considérera pas un entraîneur qui n'a jamais participé à un Championnat canadien ou Élite Canada (Coupe Canada). Les points obtenus par un athlète sélectionné pour l'équipe des Championnats du monde ne seront pas comptabilisés.

vii) Les clubs qui qualifient un entraîneur d'équipe dans plus d'une discipline peuvent envoyer un entraîneur par discipline, à condition que le nombre approprié des paiements ait été soumis. Si un deuxième entraîneur n'est pas fourni par le club, alors le club décidera pour quelle discipline il souhaite que l'entraîneur soit accrédité. Le prochain club sur la liste pour l'autre discipline aura alors la possibilité d'accréditer un entraîneur (s'ils ont soumis le dépôt).

viii) Au moins un des entraîneurs de l'équipe doit avoir entraîné à un CMGA précédent. Si aucun des entraîneurs qui auraient été nommés entraîneurs de l'équipe en utilisant la procédure ci-dessus n'a participé à un CMGA précédent, la sélection de l'entraîneur d'équipe sera alors attribuée au prochain entraîneur qui a participé à un CMGA précédent. Si ce n'est pas possible, le GP sélectionnera l'entraîneur et le sous-comité des Jeux mondiaux le ratifiera.

ix) Un des entraîneurs d'équipe pourrait être assigné par Gymnastique Canada comme l'entraîneur-chef de l'équipe des CMGA.

x) Les entraîneurs devront signer et adhérer au Code de conduite, le OSIC, le code d'éthique des entraîneurs et la description de l'emploi, ainsi que fournir une vérification judiciaire vierge valide pour l'année de l'événement. Les entraîneurs devront également avoir terminer les modules Sport Sain 101, Prendre une tête d'avance et Respect et Sport (One Badge).